



## ARRETE

Donnant délégation de fonction à Monsieur David KONOPNICKI, membre titulaire du comité syndical,

*Le Président du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin*

Vu l'article 11 des statuts du Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin précisant que le Président du comité syndical peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n°2021/69 du comité syndical du 23 septembre 2021 désignant Monsieur Charles Ange GINESY, en qualité de Président du comité syndical du Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau Maralpin ;

Vu la délibération n°2021/73 du comité syndical du 23 septembre 2021 désignant les membres de la commission d'appel d'offres ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur David KONOPNICKI, est désigné pour présider en mon absence ou empêchement, la commission d'appel d'offres et pour signer les procès-verbaux.

Article 2 : L'arrêté donnant délégation de fonction à Madame Sophie DESCHARENTRES, en date du 5 octobre 2020 est abrogé.

Article 3 : Le Président du comité syndical et le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Nice, le 30 SEP. 2021

**Charles Ange GINESY**  
Président du Syndicat Mixte